

Les professionnels de métiers d'art ont produit en 2018 l'état des lieux détaillé du secteur permettant d'identifier les besoins et émettre des préconisations pour les métiers d'art.

Ce rapport indique le besoin de création d'une branche professionnelle de métiers d'art, seul moyen de développer le secteur dans la continuité du dispositif législatif obtenu depuis 2014.

Depuis des décennies, Ateliers d'Art de France lutte pour la reconnaissance de la place des professionnels de métiers d'art dans la société. Le secteur a obtenu un dispositif législatif qui reconnaît notre secteur économique. Ce sont la loi de juin 2014, qui donne une définition de nos métiers d'art, inscrit dans la création artistique, et la loi de juillet 2016, qui reconnaît la pluralité d'exercice de nos métiers d'art. Ces avancées uniques dans le monde, sont porteuses d'espoir et d'avenir pour nos métiers d'art. Il en découle une branche professionnelle et un système de formation dédiés.

Pourtant les pouvoirs publics choisissent aujourd'hui d'oublier ces formidables avancées législatives de la France. Nous voyons revenir les temps précédents, où l'on essaie de nous faire croire que nous sommes un secteur morcelé, dispersé, ouvert à tous, et particulièrement à ceux qui veulent venir se servir chez nous.

Les pouvoirs publics choisissent de ne pas reconnaître la branche professionnelle qui est la réalité de notre communauté. La dispersion qui nous est imposée dans des branches professionnelles industrielles multiples est une aberration et un grand danger pour les professionnels que nous sommes. La France mérite un système de formation de ses métiers d'art. Ce n'est pas en morcelant artificiellement les métiers d'art que l'on y arrivera.

C'est pourquoi les professionnels de métiers d'art se mobilisent et publient, à l'attention de tous, les 12 propositions dont le secteur a besoin pour garantir son développement en France et à l'échelle de tous ses territoires.

Aude Tahon  
Présidente d'Ateliers d'Art de France

# 12

## PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE SECTEUR DES MÉTIERS D'ART

### IDENTIFIER ET HARMONISER

- **CRÉER** une branche professionnelle spécifique aux métiers d'art
- **REVOIR** la nomenclature d'activité française (NAF) pour y créer les codes NAF spécifiques aux métiers d'art permettant d'identifier le secteur et faire cesser la dispersion
- **OBTENIR** l'harmonisation des statuts fiscaux et sociaux des professionnels des métiers d'art

### DÉFENDRE

- **ADAPTER** les contraintes réglementaires actuelles à la réalité de l'activité des ateliers d'art
- **ADOPTER** l'exonération des taxes affectées dédiées à la promotion de certains secteurs industriels et commerciaux auxquelles sont soumis les ateliers d'art (ameublement, maroquinerie, arts de la table, horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie)
- **VEILLER** à ce que le crédit d'impôt métiers d'art soit réellement octroyé et réservé aux professionnels du secteur

### PÉRENNISER

- **DÉVELOPPER** le système de formation via notamment le modèle de l'atelier-école
- **FACILITER** la reprise d'ateliers à travers une meilleure identification des métiers d'art et une politique d'accompagnement adaptée

### RENDRE VISIBLE ET FAIRE RAYONNER

- **CRÉER** une cartographie des métiers d'art en France
- **CONSTRUIRE** un label fort et unique, dédié strictement aux métiers d'art, propre à valoriser, faire rayonner et développer les ateliers d'art

### DÉVELOPPER ET PRÉPARER L'AVENIR

- **SOUTENIR** et développer les initiatives locales de régions mettant au cœur de leur politique les métiers d'art
- **ÉTABLIR** une feuille de route nationale pour leur préservation et leur développement